

# PLAINE DES SPORTS

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lieu d'échange et de rencontre, la Plaine des Sports est aménagée pour permettre la pratique d'activités sportives et de loisirs au plus grand nombre. De ce fait, elle est ouverte et accessible à un très large public.

### SUR LA PLAINE DES SPORTS

- Circulation piétonne ou par tout moyen de déplacement doux (engins motorisés interdits).
- Chaque usager se doit de respecter les lieux, le voisinage et les autres utilisateurs.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas accéder aux aires sportives et de loisirs. Les déjections doivent être ramassées.
- Pour garder l'équipement propre, tout déchet doit être jeté dans les poubelles mises à disposition.
- Les usagers veilleront à éviter toutes nuisances sonores.



### SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

- Accès libre aux aires sportives et de loisirs à l'exception des terrains de football où l'accès est soumis à autorisation municipale.
- Les usagers sont tenus d'utiliser les équipements selon un usage conforme à leur destination.
- Les enfants de plus de 8 ans sont obligatoirement placés sous la responsabilité d'un adulte.
- Les utilisateurs acceptent les risques liés aux pratiques sportives autorisées sur le site et en assument l'entière responsabilité.
- Les crampons sont interdits sur les aires sportives et de loisirs non dédiées au football.
- En cas d'intempéries (gel, neige, pluie, orage ...), les activités sportives doivent être interrompues pour préserver l'intégrité des équipements et la sécurité des usagers.

### SUR L'AIRE DE GLISSE

- Équipement exclusivement destiné à la pratique du skateboard, du roller, du BMX et de la trottinette.
- Les cycles et véhicules motorisés (thermiques ou électriques) sont interdits sur l'aire de glisse
- Pour des raisons de sécurité, le port d'un casque est obligatoire et le port de protections (coudières, genouillères, gants ou protège-poignets) est fortement recommandé.
- Un minimum de deux personnes est requis pour des conditions de pratique en toute sécurité.

NUMÉROS D'APPEL EN CAS D'ACCIDENT

POLICE SECOURS : 17  
SAMU : 15 OU 112  
POMPIERS : 18

Avec le concours financier

